

D'une sensibilité à l'autre.

Les questions « sensibles » au sens de la loi Informatique et libertés le sont-elles pour les enquêtés-e-s ?

Wilfried Rault, Camille Lambert, Arnaud Régnier-Loilier

Résumé (250 mots)

L'article 8 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 définit comme *sensibles* les données individuelles susceptibles d'être des motifs de discrimination. Il s'agit « des origines raciales ou ethniques, des opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou de l'appartenance syndicale des personnes ou [des données] qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle ». Le traitement de ces données est interdit sauf si elles donnent lieu à une anonymisation, sont justifiées par la finalité scientifique d'une enquête et si la possibilité pour les personnes interrogées de ne pas y répondre est garantie en étant explicitement formulée.

Réalisée en 2013-2014 par l'Ined et l'Insee, l'enquête *Étude des parcours individuels et conjugaux* (EPIC) destinée à étudier le processus de formation des couples comprend plusieurs questions de ce type. Elles concernent la religion, la politique et la sexualité.

L'objectif de cette communication consiste à questionner le caractère « sensible » des questions définies comme telles juridiquement mais en partant du point de vue des personnes enquêtées qui ont refusé d'y répondre. Le fait de déclarer une religion, une orientation politique ou encore de faire part d'éléments relatifs aux pratiques sexuelles (nombre de partenaires et sexe des partenaires) suscite-il des refus dans des proportions similaires ? S'abstenir sur une thématique va-t-il de pair avec une abstention plus fréquente sur les deux autres ? Renvoie-t-il à des appartenances sociodémographiques précises (âge, sexe, PCS) ou à d'autres facteurs sociologiques ?

Thématique

Confidentialité

Mots-clés

Questions sensibles – opinions politiques – religion – sexualité – couple

Texte long

Titre :

D'une sensibilité à l'autre. Les questions dites « sensibles » au sens de la loi Informatique et Libertés le sont-elles pour les enquêté-e-s ?

Auteurs et affiliation :

- Wilfried Rault, Institut national d'études démographiques - 01 56 06 20 02-
wilfried.rault@ined.fr
- Camille Lambert, Institut national d'études démographiques, camille.lambert@ined.fr
- Arnaud Régnier-Loilier, Institut national d'études démographiques – 01.56.06.20.71 –
arnaud.regnier-loilier@ined.fr

Description détaillée

Contexte

L'article 8 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 définit comme « sensibles » les données individuelles susceptibles d'être des motifs de discrimination. Il s'agit « des origines raciales ou ethniques, des opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ou de l'appartenance syndicale des personnes ou [des données] qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle ». Le traitement de ces données (collecte, enregistrement, conservation) est théoriquement interdit sauf si elles donnent lieu à une anonymisation, sont justifiées par la finalité scientifique d'une enquête et si la possibilité pour les personnes interrogées de ne pas répondre aux questions sensibles est garantie en étant explicitement formulée.

Destinée à étudier le processus de formation des couples dans le prolongement de deux enquêtes antérieures (Le choix du conjoint, 1959 et Formation des couples, 1983-84), l'enquête *Étude des parcours individuels et conjugaux* (Epic) – voir encadré ci-dessous – comprend plusieurs questions de ce type.

L'étude des parcours individuels et conjugaux (Ined-Insee, 2014)

Réalisée auprès de 7825 personnes âgées de 25 à 64 ans, cette nouvelle enquête de l'Ined, conduite fin 2013-début 2014 avec le concours de l'Insee, a pour objectif d'étudier le processus de formation des couples dans un contexte

largement renouvelé depuis la dernière enquête conduite sur le sujet (Rault, Régnier-Loilier, 2012).

Un premier volet, dit « principal », interrogeait en détail une personne tirée au sort dans le ménage, parmi les éligibles à l'enquête. Le questionnaire se déroulait en face-à-face (ou dans certains cas par téléphone, si le répondant préférait) et durait une cinquantaine de minutes, en moyenne. Le répondant décrivait alors 1) le foyer parental dans lequel il a été élevé, 2) l'ensemble de ses relations de couple ou relations amoureuses importantes au cours de la vie (lieu de rencontre, description succincte du conjoint, cohabitation, mariage ou pacs, naissances issues de la relation, etc.), 3) le cas échéant sa dernière séparation, 4) sa situation actuelle de manière détaillée (seul ou en relation), 5) sa fréquentation des sites de rencontre, 6) ses opinions et valeurs.

Au terme du questionnaire, si la personne a indiqué être au moment de l'enquête en couple ou en relation amoureuse importante (cohabitante ou non), l'enquêteur remettait un questionnaire papier de 6 pages (ou un lien pour un questionnaire en ligne) introduit par une présentation de l'enquête directement au conjoint(e)/ami(e) ou, s'il/elle était absent(e), à son attention. Ce second volet, dit « conjoint », consistait ainsi à interroger le/la conjoint(e)/ami(e), sans limite d'âge. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude.

Questions concernées : formulation et objectifs

Les questions « sensibles » de l'enquête Épic relèvent de trois thématiques : la religion, la politique et la sexualité. Sont en effet recueillis à divers endroits du questionnaire :

- la religion de la personne répondante - [Quelle est votre religion, si vous en avez une ? *Religion en clair – Refus – ne sait pas*] ;
- un auto-positionnement politique [Politiquement, diriez-vous que vous êtes plutôt... *Très à gauche/ Plutôt à gauche/ Au centre / Plutôt à droite / Très à droite / Vous n'avez pas d'opinion politique / Ne souhaite pas répondre / Ne sait pas*]
- le nombre de partenaires sexuels à l'échelle de la vie et leur sexe [Au cours de votre vie, et en tenant compte de votre situation actuelle, avec combien de femmes/hommes avez-vous eu des rapports sexuels ? *Indiquer un nombre – Refus – ne sait pas*]

Problématique et objectifs de la communication

Un premier objectif de cette communication consiste à examiner dans quelle mesure ces questions sont effectivement sensibles du point de vue des enquêté-e-s. Les trois

thématiques présentes dans le questionnaire le sont-elles dans les mêmes proportions ? On s'intéressera ensuite à l'intrication des formes de refus : est-on en présence d'une « posture de refus » consistant à ne pas répondre systématiquement aux questions sensibles ? Si tel n'est pas le cas, le souhait de ne pas répondre à l'une de ces questions est-il pour autant indépendant du refus de répondre aux deux autres ?

Les premiers résultats de l'enquête *Étude des parcours individuels et conjugaux* donnent à voir des taux d'abstention très distincts suivant les questions concernées (tableau 1) et invitent à rejeter cette première hypothèse, la déclaration d'une religion apparaissant comme nettement moins sensible que les autres questionnements.

Tableau 1. Proportion des personnes enquêtées qui **ne souhaitent pas répondre** aux trois principales questions dites sensibles au sens de la loi Informatique et Libertés

| | Quelle est votre religion si vous en avez une ? | Politiquement, diriez-vous que vous êtes plutôt... | Au cours de votre vie, et en tenant compte de votre situation actuelle, avec combien de femmes avez-vous eu des rapports sexuels ? | Et d'hommes ? |
|----------------------|---|--|--|---------------|
| Femmes (n = 4440) | 1,6 | 9,4 | 7,2 | 9,8 |
| Hommes (n = 3385) | 1,6 | 7,1 | 9,7 | 8 |

Source : Études des parcours individuels et conjugaux, Ined-Insee, 2013-2014)

Champ : femmes et hommes et 25 à 64 ans, ayant déjà eu un rapport sexuel pour les questions relatives au nombre de partenaire

Lecture : 9,4 % des femmes enquêtées pour l'étude des parcours individuels et conjugaux « ne souhaitent pas répondre » à la question sur l'orientation politique.

Pour autant, on doit se garder de privilégier l'hypothèse d'une indépendance stricte : lorsque l'on croise deux à deux ces variables, on constate que le « double » refus est nettement plus marquée qu'en situation d'indépendance, sans pour autant qu'il ne soit massif. Par exemple, 7 % des hommes refusent de répondre à la question recueillant un auto-positionnement politique, proportion qui est deux fois plus élevée (17 %) pour les hommes ayant refusé de répondre à la question sur le nombre de partenaires (femmes).

Un deuxième objectif de cette communication consistera à étudier les **déterminants du refus**. On s'interrogera d'abord sur un effet du **mode de passation** de l'enquête sur ces refus. *L'étude des parcours individuels et conjugaux* présente en effet la spécificité d'avoir mobilisé deux modes de passation pour l'enquête principale. Il était possible pour les personnes enquêtées le souhaitant – qu'elles qu'en soient les raisons (disponibilité, confidentialité etc.) – d'opter pour une passation par téléphone. Près d'un dixième des questionnaires recueillis l'ont été par ce moyen. On peut ainsi explorer l'hypothèse d'un effet du mode de passation pour les trois questions sensibles analysées. Est-il plus difficile de déclarer une religion, une orientation politique et un nombre de partenaires sexuels (et une orientation sexuelle) en face-à-face ou par téléphone ? Le téléphone permet a priori une plus grande confidentialité que le face-à-face (Riandey et Firdion, 1994), mais l'enquête Epic

prévoyait un dispositif spécifique pour la question sur le nombre et le sexe des partenaires sexuels. Elle n'était pas posée explicitement par l'enquêteur ou l'enquêtrice mais était auto-administrée, la personne enquêtée saisissant elle-même un nombre de partenaire (ou un refus de répondre) sur l'ordinateur de l'enquêteur. On peut faire l'hypothèse que ce protocole était apte à recueillir plus de réponses que dans un face-à-face « classique » ou par téléphone.

L'enquête permet également d'étudier **l'impact de la présence d'une tierce personne** au moment de la passation des questions sensibles. On peut ainsi analyser les effets éventuels de la présence d'un proche (en particulier un-e conjoint-e) sur les réponses à ces questions, notamment pour la thématique la plus sensible : la sexualité. La question se pose quel que soit le mode de passation, face-à-face (Régnier-Loilier, 2009) et téléphone (Firdion, 1993) étant susceptibles d'être influencés par la présence d'un proche.

On s'interrogera également sur un effet plus spécifique lié à la **thématique de l'enquête**, les enquêtes sur la sexualité (de type *Analyse des comportements sexuels des Français* – Inserm, 1993) et *Contexte de la sexualité en France* (Inserm-Ined, 2006)) donnant à voir des taux de refus nettement plus faibles concernant la déclaration du nombre de partenaires sexuels (Leridon, 2008 ; Spira, Bajos et le groupe ACSF, 1993). On comparera le taux de non-réponse avec celui qui est observable dans des enquêtes explicitement consacrées aux comportements politiques.

En définitive, on cherchera à **caractériser ces refus** à partir d'informations sociodémographiques. Les travaux de sociologie politique montrent que les « non-réponses » ne se distribuent pas au hasard dans les enquêtes sur les comportements électoraux (Mayer, 2010 ; Michelat et Simon, 1985). Qu'en-est-il dans le cadre d'une enquête sur une toute autre thématique ? Et pour les autres questions dites « sensibles » ? Dans quelle mesure varient-elles suivant certaines variables sociodémographiques « classiques » (le sexe, l'âge, le diplôme, la PCS) ou en fonction d'autres critères sociologiques concernant les trajectoires individuelles (expériences conjugales et amoureuses à l'échelle de la vie, vécu de séparation(s), etc.). Pour les questions relatives à la sexualité et à l'orientation politique, on tentera ainsi de construire des indices de prédispositions sociologiques permettant de rendre compte de plusieurs types de refus.

Enfin, on s'interrogera sur le caractère sensible d'autres questions qui ne sont pas définies comme telles par la Loi Informatique et Liberté. Existe-t-il des questions plus problématiques pour les personnes enquêtées ? Lesquelles ? Comment expliquer les réticences des répondants ?

Références bibliographiques

Bozon Michel, Héran François, *La formation du couple*, Paris, La Découverte, 2006.

Firdion Jean-Marie. « L'effet du rang d'appel et de la présence du conjoint dans une enquête par téléphone », *Population*, 48 [5], 1993 pp. 1281-1314.

Leridon Henri, « Le nombre de partenaires : un certain rapprochement entre les femmes et les hommes, mais des comportements encore très différents », in Bajos Nathalie, Bozon Michel (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, p. 215-242, 2008.

Mayer Nonna, *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, Paris, 2010.

Michelat Guy, Simon Michel, « Les "sans réponse" aux questions politiques » *Pouvoirs* n°33 - Les sondages - avril 1985 - p.41-56

Rault Wilfried, Regnier-Loilier, Arnaud, 2012, « Relire "le choix du conjoint" 50 ans après », in Alain Girard, *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Ined/ Armand Colin, chapitre introductif à la réédition de l'ouvrage de 1964, p. 3-27.

Régnier-Loilier, « Conditions de passation et biais occasionnés par la présence d'un tiers sur les réponses obtenues à l'enquête Érfi », *Economie et Statistique*, 407, 2007, p. 27-50.

Riandey Benoît, Firdion Jean-Marie. « Vie personnelle et enquête par téléphone : l'exemple de l'enquête ACSF », *Population*, 48 [5], 1993 pp. 1257-1280.

Spira Alfred, Bajos Nathalie et le groupe ACSF, *Les comportements sexuels en France*, Rapport au ministre de la recherche et de l'espace, La documentation française, 1993.